



Indemnisation ht sur accident non responsable

Par **Altaer**, le **29/07/2009** à **13:49**

Bonjour, rnl y a quelques semaines, j'ai eu un accident de moto non responsable avec dommages matériels uniquement. Passage de la moto entre les mains de l'expert qui chiffre le montant des réparations à hauteur de 4428 € TTC (3391€ HT de pièces + 312€ HT de MO + 725€ de TVA). La moto est estimée à près de 7000€ dont pas de procédure RSV.

rnSeulement suite à ce préjudice, je souhaite effectuer les réparations moi même et non faire réparer le véhicule par le garage en question. A partir de là, mon assurance me propose un remboursement du montant HT sans MO, c'est à dire 1037€ de moins que le rapport d'expertise...rnAutre solution qu'ils me proposent, c'est de me rembourser sur facture si réparation partielle de la moto...rnrnMa question est la suivante : ont-ils le droit de faire un remboursement HT sans MO alors que la loi dit que je suis censé être indemnisé de la même manière que je souhaite faire les réparations dans un garage ou que je les fasse moi même ??? rnLa différence entre les deux étant énorme!!!!!!!rnrnMerci pour vos réponses!!rnLudovic